

Continuité administrative

## Organisation à distance des conseils de classe

---

Compte-tenu du contexte sanitaire lié au Covid-19, au titre de la continuité administrative, les conseils de classe devront être tenus à distance.

Pour cela, le ministère met à disposition des chefs d'établissement **l'outil Via**.

### L'outil de classe virtuelle Via est tout à fait adapté pour la tenue à distance de conseils de classe

Cet outil est accessible à toute personne à l'adresse : <https://cvirtuelle.phm.education.gouv.fr>

- Il permet au chef d'établissement d'organiser une classe virtuelle et d'inviter les personnes qui doivent y participer : personnels administratifs, professeurs, élèves.
- Les participants peuvent se connecter via le portail (adresse ci-dessus) ou directement à partir de l'invitation reçue par mel.
- Via permet de présenter des documents de façon partagés (par exemple des bulletins) et de partager l'écran d'un des participant (par exemple le logiciel de gestion de note).
- Via est accessible sur ordinateur au travers d'un navigateur ou au travers d'applications sur équipements mobiles (Android ou iOS)

### Vue d'ensemble de la procédure pour l'organisation d'un conseil de classe à distance

1. Le chef d'établissement prépare la logistique nécessaire pour la tenue du conseil de classe : ordinateur connecté à Internet, caméra (optionnelle), micro-casque.  
Son ordinateur doit intégrer le module permettant le partage d'écran. Ce n'est pas nécessaire pour les autres participants.
2. Le chef d'établissement se connecte sur le portail Via avec son adresse académique. Il peut alors organiser son conseil de classe virtuel : date et heure, participants, documents supports éventuels, etc.
3. Le portail Via envoie, à la demande du chef d'établissement, les invitations aux participants avec un lien pour se connecter. Ce mél contient également un lien pour configurer son système.
4. Le portail envoie un mél de rappel 1 heure avant l'heure programmée pour le conseil de classe.
5. A l'heure dite, l'ensemble des participants se connectent.  
Le chef d'établissement et/ou le professeur principal anime les débats. Il peut distribuer la parole et partager des informations au travers du partage d'écran.

### De nombreuses aides sont disponibles pour organiser ces conseils de classe

Des documents de prise en main de l'outil Via sont disponibles sous forme de fiche recto-verso. Ils sont à disposition du chef d'établissement et pourront être envoyés à tous les participants.

Un pas-à-pas sera disponible en fin de journée et envoyé à tous les chefs d'établissement ainsi qu'un module de formation m@gistère « Mener un conseil de classe à distance ».